

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
 CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-11

**COVID-19 – CONTINUITE DE FONCTIONNEMENT DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'en application de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnances les mesures destinées à adapter le dispositif de l'état d'urgence sanitaire dans les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution dans le respect de leurs compétences.

Afin de permettre la continuité de fonctionnement des collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 a instauré plusieurs dérogations aux dispositions régissant l'exercice des compétences des collectivités et de leurs établissements publics locaux ainsi que le fonctionnement habituel des institutions locales.

Exercice des compétences et Délégations

S'agissant des compétences, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1er de l'ordonnance précitée la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération.

Monsieur le Maire précise que cet élargissement des délégations s'accompagne d'un ensemble de mesures visant à sécuriser et encadrer leur exercice dans le respect des prérogatives de l'organe délibérant et notamment, d'ouvrir un débat lors de la première réunion suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Il rappelle la délibération n° 2014-17 du 11 avril 2014 prise en début de mandat en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et propose à l'assemblée de maintenir ses délégations selon les termes et dans les limites fixées par cette délibération.

Modalités de fonctionnement des institutions

S'agissant du fonctionnement des institutions locales, M. le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées par l'ordonnance précitée :

L'article 2 fixe au tiers, en lieu et place de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour une réunion de l'organe délibérant. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents, mais aussi représentés en intégrant les procurations. Il prévoit par ailleurs que les membres peuvent être porteurs de deux pouvoirs, contre un seul aujourd'hui.

L'article 3 prévoit que l'obligation trimestrielle de réunion de l'organe délibérant des collectivités territoriales est levée durant la durée de l'état d'urgence. Toutefois dans une logique d'équilibre notamment avec le renforcement des délégations données aux exécutifs, il abaisse la proportion de membres nécessaire pour provoquer une réunion. Aujourd'hui fixée à la moitié ou au tiers, cette proportion est diminuée, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, au cinquième. Lorsqu'une demande est présentée, le Maire dispose d'un délai de six jours pour organiser la réunion. Un même membre de l'organe délibérant ne peut présenter plus d'une demande de réunion pendant une période de deux mois.

L'article 4 prévoit, afin de faciliter la prise de décision, que le Maire peut décider de ne pas consulter les commissions internes. S'il est fait application de cette possibilité, le maire fait part sans délai de cette décision aux Membres des commissions concernés, leur communique par tout moyen les éléments d'information relatifs aux affaires sur lesquelles ils n'ont pu être consultés et les informe des décisions prises.

L'article 6 permet d'organiser par téléconférence les réunions de l'organe délibérant. Il précise que le Maire doit utiliser tous les moyens dont il dispose pour convoquer les Membres de l'assemblée et préciser la technologie retenue (visioconférence ou audioconférence).

La première réunion permet de déterminer et valider, par délibération, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Lors des réunions en téléconférence, il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public. Celui-ci peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Il proclame le résultat du vote qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Par ailleurs, le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Pour les organes délibérants soumis à obligation de publicité, le caractère public de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Monsieur le Maire précise que le caractère public est également réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles au public même en nombre limité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de ces dispositions un dispositif de visioconférence a été mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Modalités d'identification des participants : visioconférence avec une présence maximale de 10 élus avec Monsieur le Maire et d'un public en un nombre limité selon la capacité de la salle dans le respect des recommandations sanitaires et des règles de distanciation sociale. Le service des assemblées prendra contact avec chaque élu pour connaître et organiser sa participation, en fixer les conditions (présentiel ou distanciel) en tenant compte des contraintes techniques de chacun.

↳ Présence par visioconférence : organisée via le système de conférence « Starleaf » avec connexion des participants 15 minutes avant le début de la séance.

↳ Présence salle du Conseil : Invitation à porter un masque individuel, à se laver les mains à l'entrée et à respecter les recommandations de distanciation sociale.

- Procurations : Les procurations sont à adresser au Maire avant le jeudi 4 juin 2020 à 12h00 par dépôt auprès de la direction générale des services ou par courriel au format « pdf » à martin.patrice@sarlat.fr

- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats : Ces modalités sont inchangées. Les débats sont enregistrés et font l'objet d'un procès-verbal. L'enregistrement est conservé dans un dossier dédié.

- Modalités de scrutin : Le vote a lieu au scrutin public, par appel nominal. En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Il proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à distance par scrutin public par appel nominal, à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** de maintenir les délégations du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2014-17 du 11 avril 2014 prise en début de mandat en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **ADOpte** les règles de fonctionnement liées à la visioconférence ci-dessus exposées ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufiq BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-12

COVID-19 – MESURES D'URGENCE ET DE SOUTIEN

Monsieur le Maire rappelle le contexte lié à l'épidémie du Covid-19 et l'engagement de la ville de Sarlat au cœur de dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Monsieur le Maire précise que les mesures d'urgence présentées lors de la conférence des élus en date du 7 mai doivent être confirmées par délibération.

- Effacement des loyers perçus par la ville de Sarlat pour les activités commerciales et les associations à caractère culturel et social qu'elle héberge avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, jusqu'au 30 juin 2020 (liste annexée).
- Effacement des droits d'occupation de l'espace public pour les activités économiques. Cette disposition s'applique aux marchés (couvert et de plein air), aux terrasses et aux étalages divers et occupations diverses avec effet au 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020.
- Gratuité de l'accès au périscolaire et à la restauration scolaire à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire précise que les redevables qui auraient déjà réglés des titres de recettes seront intégralement remboursés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** de procéder à la remise gracieuse des dettes des entreprises ou associations et des prestations de services au bénéfice des familles dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- **DIT** qu'il sera procédé au remboursement des sommes déjà versées ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020-12 « COVID-19 – MESURE D'URGENCE
ET DE SOUTIEN »**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 
ID : 024-212405203-20200605-2020_12_1-DE

Loyers

Désignation Débiteur	Type de loyer	Montant Janvier à Juin*
Sarlat Périgord Foie Gras	Annuel	2 198,40 €
Cinéma Rex	Annuel	3 505,00 €
Céline Choquel	Annuel	18,98 €
Casino France	Trimestriel	3 598,82 €
Senséo	Mensuel	8 310,00 €
MADS	Mensuel	2 520,00 €
La Pelle Aux Idées	Mensuel	6 000,00 €
Aide à domicile	Mensuel	1 903,08 €
Accueil de jour - Croix Rouge	Mensuel	5 626,50 €
Sophie Noellet	Mensuel	1 500,00 €
TOTAL Janvier à Juin 2020		35 180,78 €

* Sous réserve de révisions éventuelles et des indices non connus à ce jour.

Droits de place – Terrasses

La liste des bénéficiaires de l'effacement des droits fera l'objet d'un certificat administratif transmis au comptable.

Droits de place – Marchés hebdomadaires – Remboursements des abonnés

Société	Adresse	CP	Ville	Montant Facture
ABAD MARC	PECH CAUBERT	24370	PEYRILLAC ET MILHAC	138 €
ABAD MARIE YVONNE	LE BOURG	24260	JOURNIAC	108 €
ABAD MARIE YVONNE	LE BOURG	24260	JOURNIAC	108 €
ADLER ANDRES	LE NOYER	46300	PAYRIGNAC	108 €
ADLER ANDRES	LE NOYER	46300	PAYRIGNAC	108 €
BAFOIL DANIEL	113, IMPASSE DE LESCOT	24260	AUDRIX	138 €
BENAVENT DIDIER	LE REMESSOU	12260	FOISSAC	310 €
BRIMBEUF DORIAN	LES ENDRIVES	2590	JAYAC	120 €
BUTTINI AUDREY	LA MOTHE	24150	PONTOURS	54 €
CAMBITSIS PETRA	LE BOURG	24590	ARCHIGNAC	120 €
CAMBITSIS PETRA	LE BOURG	24590	ARCHIGNAC	120 €
CASAGRANDE MARC	LA PANOUILLE	24500	EYMET	178 €
CHAPELLE JEAN PAUL	PLATEAU DE BENIES	24590	SALIGNAC	108 €
CHAPELLE JEAN PAUL	PLATEAU DE BENIES	24590	SALIGNAC	108 €
CHARRIERAS ANNIE	MARSINGEAS	24390	NAILHAC	108 €
CHARRIERAS ANNIE	MARSINGEAS	24390	NAILHAC	108 €
CWARTEK YVONNE	VIALOT	24290	AURIAC DU PERIGORD	160 €
DEGENNE PIERRE JEAN	LES COLLINES BLEUES	24210	BARS	54 €
DEJOT NATHALIE	LES GRANDES REGES	24560	SAINT AUBIN DE LANQUAIS	108 €

DEJOT NATHALIE	LES GRANDES REGES	24560	SAINT AUBIN DE LANQUAIS	120 €
DELBOS FREDERIC	ARDENAT	24620	MARQUAY	120 €
DELBOS FREDERIC	ARDENAT	24620	MARQUAY	120 €
DELPEUCH JEAN LOUIS	LA BORDERIE	24120	CHAVAGNAC	120 €
DIOP N GAGNE	1 Bis, RUE JEAN BART	24000	PERIGUEUX	138 €
DUBOIS JEAN	LE CLAUD DES LANDES	24300	TEYJAT	138 €
EARL LA PEZE	LA PEZE	24240	MONBAZILLAC	108 €
EARL LA PEZE	LA PEZE	24240	MONBAZILLAC	108 €
ESPINASSE JEAN JACQU	LE VIGNAL	24620	MARQUAY	108 €
ESPINASSE JEAN JACQU	LE VIGNAL	24620	MARQUAY	108 €
FARGES CHRISTIAN	LES SPERITS	24480	PALEYRAC /LE BUISSON	120 €
FAUCHER JEAN CLAUDE	PECH BRACOU	24170	SIORAC EN PERIGORD	120 €
FERREIRA ALVES LUIS	LD LA TEILLEDE	24290	VALOUJOUX	120 €
FRIEMANN JULIEN	LE REDON	24250	GROLEJAC	120 €
GAEC FERME DES PINS	FERRIERE	19600	CHARTRIER FERRIERE	160 €
GARDEL CATHERINE	244, Rue des Eygarots	24260	LE BUGUE	138 €
GAUREL GEORGES	77, ROUTE DE NADAILLAC	46300	PAYRIGNAC	138 €
JAKIEL VERONIQUE	LA PEZE	24290	MONTIGNAC	138 €
JOYEUX POTAGER	LA SALVAGIE	24590	PAULIN	60 €
JOYEUX POTAGER	LA SALVAGIE	24590	PAULIN	60 €
KARODIA SAID	P 112. LA TRAPPE	24200	SARLAT	120 €
LAPEYRE PHILIPPE	FERME AUBERGE DU ROC	24170	ST POMPON	148 €
LAPEYRE PHILIPPE	FERME AUBERGE DU ROC	24170	ST POMPON	148 €
LEYMARIE CHRISTIAN	LES ROUMEVIES	24590	SAINT CREPIN CARLUCET	160 €
LEYMARIE CHRISTIAN	LES ROUMEVIES	24590	SAINT CREPIN CARLUCET	160 €
LHAUMOND MARTINE	LA LONDONNERIE	24200	MARCILLAC ST QUENTIN	108 €
LHAUMOND MARTINE	LA LONDONNERIE	24200	MARCILLAC ST QUENTIN	108 €
LUCAS YVON JAMES	LE MARTEL	47140	PENNE D'AGENAIS	138 €
MASSERON JOCELYNE	ALLEE DE CHANTE COUCOU	24750	CHAMPCEVINEL	178 €
METAIREAU MICHEL	GILLES	47150	MONSEGUR	120 €
MIRAMONT YVON	13, RUE DE LA PRADE	24370	ST JULIEN DE LAMPON	108 €
MIRAMONT YVON	13, RUE DE LA PRADE	24370	ST JULIEN DE LAMPON	108 €
MIRGUET GERARD	CHARPENET	24120	TERRASSON LA VILLEDIEU	120 €
MIRGUET MARTINE	CHARPENET	24120	TERRASSON LA VILLEDIEU	120 €
MIRGUET SANDRINE	CHARPENET	24120	TERRASSON LA VILLEDIEU	138 €
MONTET PHILIPPE	LA VERRERIE	31480	CABANAC	120 €
MOROTE ALAIN	LES VIGNES	24510	TREMOLAT	54 €
NOISELINE DU PERIGORD	PECHIBRAL	24200	VITRAC	108 €
NOISELINE DU PERIGORD	PECHIBRAL	24200	VITRAC	108 €
PEMANDRANT ANDRE	LE SAULOU	24200	SARLAT	54 €

GUY SERGE				
PENOT VANESSA	LE CAPELIER	24250	FLORIMONT	160 €
PICARD PASCAL	LE BOURG	46150	BOISSIERES	120 €
POULIN MICHELLE	LE PUIITS	46240	CANAC DU CAUSSE	138 €
REY RICHARD	175, rte de borie petit	24200	PERIGUEUX	138 €
ROBIN	LOUSTAGNAN	46250	MARMINAC	160 €
ROBIN	LOUSTAGNAN	46250	MARMINAC	160 €
SARL JARDEL ET FILS	LE BOURG	24370	CALVIAC EN PERIGORD	120 €
SARL JARDEL ET FILS	LE BOURG	24370	CALVIAC EN PERIGORD	120 €
SARL LABOUYSSARIE	3, PLACE FAURE	24570	LE LARDIN	120 €
SAS ALBIE FOIE GRAS	LA PATTE D OIE	24620	LES EYZIES DE TAYAC	202 €
SAS ALBIE FOIE GRAS	LA PATTE D OIE	24620	LES EYZIES DE TAYAC	202 €
SERVOLLE J-J	FALGUERAT	24260	ST CHAMASSY	138 €
VILLAIN EMMANUELLE	LASTREILLES	47500	SAINT FRONT SUR LEMANCE	54 €
DALIX CHRISTOPHE	RAULEN HAUT	24370	CALVIAC	54 €
DALIX CHRISTOPHE	RAULEN HAUT	24370	CALVIAC	54 €
TOTAL ABONNES JANVIER A JUIN				9 080 €

Marché Couvert Ste Marie1^{er} trimestre

Nom tiers	Montant	TVA	MONTANT TTC
ALBIE FOIE GRAS	1362,23 €	272,45 €	1 634,68 €
CARRETIER ET FILS	1027,95 €	205,59 €	1 233,54 €
CD-LS	1816,30 €	363,26 €	2 179,56 €
CLUZEL	1617,00 €	323,40 €	1 940,40 €
L'ATELIER DU GOURMAND	869,05 €	173,81 €	1 042,86 €
LAURENT	681,45 €	136,29 €	817,74 €
LES PECHES DE SAINTE MARIE	1027,95 €	205,59 €	1 233,54 €
VIDAL FOIE GRAS	2682,55 €	536,51 €	3 219,06 €
TOTAL 1^{ER} TRIMESTRE	11 084,48 €	2 216,90 €	13 301,38 €

2^{ème} trimestre

Nom tiers	Montant	TVA	MONTANT TTC
ALBIE FOIE GRAS	1362,23 €	272,45 €	1 634,68 €
CARRETIER ET FILS	1027,95 €	205,59 €	1 233,54 €
CD-LS	1816,30 €	363,26 €	2 179,56 €
CLUZEL	1617,00 €	323,40 €	1 940,40 €
LAURENT	681,45 €	136,29 €	817,74 €
LES PECHES DE SAINTE MARIE	1027,95 €	205,59 €	1 233,54 €
VIDAL FOIE GRAS	2682,55 €	536,51 €	3 219,06 €
TOTAL 2^{EME} TRIMESTRE	10 215,43 €	2 043,09 €	12 258,52 €

Scolaire – Périscolaire – Restauration scolaire

Aucune facturation de mars à juin 2020 soit environ 125 000 €

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N° 2020-13

COVID-19 - PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le contexte de l'état d'urgence sanitaire et la période de confinement qui s'est terminée le 10 mai.

Les collectivités locales sont depuis les premiers jours, au cœur des nombreux dispositifs visant à veiller au respect des exigences sanitaires, à garantir la continuité et l'accessibilité des services publics, à accompagner la population et créer les conditions d'un rebond durable. Elles ont ainsi contribué, aux côtés de l'Etat, à la gestion et à la sortie du confinement.

Cette crise aura d'ailleurs vraisemblablement rappelé la force de l'action publique et du service public local.

La ville de Sarlat, en tant que collectivité, s'est pleinement mobilisée, pendant la période de confinement, autour de deux priorités :

- L'accessibilité et la continuité des services sous la forme d'un plan de continuité des activités (PCA).
- Le développement d'initiatives solidaires nouvelles.

Les agents de la collectivité ont porté, avec réussite, ces priorités dans un contexte inédit, et Monsieur le Maire propose de valoriser leur mobilisation particulière sous forme de prime exceptionnelle dans le cadre législatif et réglementaire spécialement créé à cet effet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le cadre de valorisation suivant :

- **Principe général** : versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du covid-19.
- **Période de référence** : du mercredi 18 mars 2020 au dimanche 05 avril 2020 correspondant à la première séquence de fonctionnement du Plan de Continuité des Activités (PCA) et des missions essentielles qui y sont associées.
- **Missions et fonctions concernées (missions essentielles du PCA) :**

Missions opérationnelles : Veille et surveillance de la voie publique, Accueil - Etat civil & cimetière, veille sur le patrimoine et les réseaux, urgences techniques, propreté du domaine public, scolaire et restauration scolaire, nettoyage des locaux, relation avec les quartiers, urbanisme (service facultatif).

Fonctions « supports » : Coordination des missions essentielles, Technologies de l'informatisation et de la communication, Communication, Service financier.

- **Montant de la prime modulée en raison de différences objectives de situations en fonction du niveau des sujétions spéciales et exceptionnelles** : Surcroît de travail, forte intensité de travail, horaires élargis, dérogation aux garanties minimales de temps de travail, sujétions liées à l'intégration dans le PCA, exposition au risque sanitaire inhérente à la présence sur le terrain et en accueil du public, mise à disposition permanente de l'employeur ...

- **Grille d'attribution** (18 mars au 05 avril) :

↪ Agents en télétravail occasionnel sans présentiel	330 €
↪ Agents en présentiel actif de 1 à 5 interventions	330 €
↪ Agents en présentiel actif de 6 à 9 interventions	660 €
↪ Agents en présentiel actif de 10 interventions et plus	990 €

- **Modalités de versement** : versement unique en juin 2020 à l'ensemble des agents éligibles, sans proratisation au temps de travail, sans condition de statut, cumulable avec toutes autres indemnités avec exonération de cotisations sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique territoriale,

Vu l'article 11 de la Loi de finance rectificative 2020-473 du 25 avril 2020,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020,

Vu la consultation des représentants du personnel,
Vu l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à distance par scrutin public par appel nominal, à l'unanimité

- **ADOpte** le dispositif de prime exceptionnelle dans les conditions ci-dessus proposées ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants ;
- **DIT** que l'autorité territoriale fixera par arrêté individuel les bénéficiaires et les montants au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée délibérante.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-14

**PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE
PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D'UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Budget Primitif 2020 et comme tous les ans, il importe de prévoir le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité de certains services municipaux, et ce conformément à l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les postes à créer seraient ainsi les suivants au titre de l'accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°) :

6 postes sur le grade d'adjoint d'administratif service Police Municipale - Domaine Public

- *période de recrutement* : du 1^{er} juin au 13 septembre 2020
- *fonction* : Ambassadeur du domaine public
- *durée hebdomadaire de service* : horaires variables
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** la création des postes d'agents contractuels tels que décrits ci-dessus pour l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA****Séance du 5 juin 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstentions	5
Exprimés	20
Pour	20
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-15**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL le compte administratif 2019 du budget général qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 171 619,65 €	1 671 570,72 €
INVESTISSEMENT	4 177 370,42 €	4 509 383,50 €	332 013,08 €
REPORT 2018			
FONCTIONNEMENT	0,00 €	430 037,17€	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	1 382 343,79 €	0,00 €	- 1 050 330,71 €
RESULTAT CUMULE 2019			
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 601 656,82 €	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	5 559 714,21 €	4 509 383,50 €	- 1050 330,71 €
TOTAL	21 059 763,14 €	22 111 040,32 €	1 051 277,18 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	451 386,66 €	916 636,27 €	465 249,61 €
RESULTAT NET 2019	21 511 149.80 €	23 027 676.59 €	1 516 526,79 €

<u>DETAIL DES RESTES A REALISER 2019</u>	Dépenses	Recettes
Opération : Hôtel de Ville	26 286,89	101 969,00
00000001 -2051-022 Concessions et droits similaires	2 646,00	
00000001-21311-020 Hôtel de Ville	23 640,89	
00000001 -1321-020 État et établissements nationaux		101 969,00
Opération : Centre Technique Municipal	3 687,00	22 660,00
00000002 -21318-020 Autres bâtiments publics	3 687,00	
00000002 -1321-020 État et établissements nationaux		22 660,00
Opération : Bâtiments Communaux	9 815,17	60 132,00
00000003 – 21318-020 Autres bâtiments publics	9 675,57	
00000003 -2158-020 Autres installations, matériel et outillage techniques	139,60	
00000003 -1321-020 État et établissements nationaux		60 132,00
Opération : Cimetière	25 337,22	0,00
00000006 -2051-026 Concessions et droits similaires	18 461,22	
00000006 –21316-026 Équipements du cimetière	6 876,00	
Opération : Bâtiments Scolaires	14 383,67	253 947,00
00000007 – 21312-211 Bâtiments scolaires	5 486,54	
00000007 –21312-212 Bâtiments scolaires	8 010,95	
00000007 -2158-211 Autres installations, matériel et outillage techniques	308,59	
00000007 – 2158-212 Autres installations, matériel et outillage techniques	477,60	
00000007 – 2183-212 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	
00000007 – 2184-212 Mobilier	99,99	
00000007 -1323-211 Départements		139 858,00
00000007 – 1341-211 Dotation d'équipement des territoires ruraux		114 089,00
Opération : Restaurants Scolaires	5 552,00	0,00
00000008 -21312-251 Bâtiments Scolaires	4 670,00	
00000008 -2158-251 Autres installations, matériel et outillage techniques	298,80	
00000008 -2184-251 Mobilier	583,20	

Opération : Chapelle Pénitents Blancs		
00000011 -2313-324 Constructions	4 081,45	
00000011 -1323-324 Départements		27 382,00
Opération : Equipements Sportifs	15 544,57	14 803,00
00000015 – 21318-411 Autres bâtiments publics	4 218,38	
00000015 -21318-412 Autres bâtiments publics	8 468,19	
00000015 – 2158 – 412 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 858,00	
00000015 – 1321-412 État et établissements nationaux		14 803,00
Opération : Complexe Sportif	4 585,09	0,00
00000016 -21318-411 Autres bâtiments publics	4 585,09	
Opération : Tennis Madrazès	0,00	20 385,00
00000017 -1323-412 Départements		20 385,00
Opération : Mise en conformité Piscine	1 508,62	21 041,00
00000018 -2158-413 Autres installations, matériel et outillage techniques	1 508,62	
00000018 -1321-413 État et établissements nationaux		21 041,00
Opération : Bâtiment Porret	24 191,25	0,00
00000021 -21318-020 Autres bâtiments publics	6 683,25	
00000021 -2313-020 Constructions	17 508,00	
Opération : Stationnement-Mobilier Urbain-Marché	14 734,01	61 879,14
00000022 – 215782-821 Acquisition mobilier urbain	13 870,01	
00000022 – 215783-821 Acquisition matériel de stationnement	864,00	
00000022 – 1341 – 821 Dotation d'équipement des territoires ruraux		61 879,14
Opération : Propreté Urbaine	9 087,30	0,00
00000023 -2152-813 Installations de voirie	7 164,00	
00000023 – 2158-813 Autres installations, matériel et outillage techniques	1 923,30	
Opération : Eclairage Public	107 632,95	12 139,13
00000024 – 21533-816 Réseaux câblés	11 075,74	
00000024 -21534-814 Réseaux d'électrification	96 557,21	
00000024 – 1341-8 14 Dotation d'équipement des territoires ruraux		12 139,13
Opération : Signalisation Routière	325,55	0,00
00000025 -21578-821 Autre matériel et outillage de voirie	325,55	
Opération : Voirie et Routes	66 470,37	0,00
00000026 -2112-822 Terrains de voirie	1 146,60	
00000026 -2151-822 Réseaux de voirie	12 276,00	
00000026 – 2152-822 Installations de voirie	9 887,37	
00000026 -2315-822 Installations, matériel et outillage techniques	43 160,40	
Opération : Maison du Patrimoine	5 891,10	0,00
00000035 -2316-322 Restauration des collections et œuvres d'art	5 891,10	
Opération : Festivités	336,00	0,00
00000036 -2158-0214 Autres installations, matériel et outillage techniques	336,00	
Opération : Police Municipale	19 563,09	0,00
00000037 -2182-112 Matériel de transport	19 563,09	
Opération : Quartiers/Animations	2 420,00	0,00
00000042 -2128-524 Autres agencements et aménagements de terrains	2 420,00	
Opération : Ancien Evêché	9 234,96	11 840,00
00000045 -2313-324 Constructions	9 234,96	
00000045 – 1321 -324		11 840,00
Opération : Réhabilitation du Secteur Sauvegardé	65 880,40	308 459,00
00000046 -2152-824 Installations de voirie	5 220,00	

00000046 -21538-824 Autres réseaux	24 295,20	
00000046 -2315-824 Installations, matériel et outillage techniques	36 365,20	
00000046 – 1321 – 824 État et établissements nationaux		67 769,00
00000046 – 1323 – 824 Départements		227 050, 00
00000046 – 1341 – 824 Dotation d'équipement des territoires ruraux		13 640,00
Opération : Ascenseur Panoramique	14 838,00	0,00
00000048 – 21318-950 Autres bâtiments publics	14 838,00	
TOTAL	451 386,66	916 636,27

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (20) :

Abstentions (5) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF en son nom et celui de Monsieur Franc CHAMPOU

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstentions	3
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-16

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « EAU »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, le compte administratif 2019 du budget annexe Eau qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	269 122.05 €	451 236.93 €	+ 182 114.88 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	432 925.02 €	- 526 168.45 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	659 868.23 €	+ 659 868.23 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	278 402,95 €	+278 402,95 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	269 122.05 €	1 111 105.16 €	841 983.11 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	711 327.97 €	- 247 765.50 €
TOTAL	1 228 215.52 €	1 822 433.13 €	594 217.61 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	283 727.34 €	344 850.00 €	61 122,66 €
RESULTAT NET 2019	1 511 942.86 €	2 167 283.13 €	655 340.27 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (22) :

Abstentions (3) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL

- **PREND** acte de cette présentation
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstentions	3
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir: Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés: Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N° 2020-17

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	224 278.58 €	554 604.10 €	330 325.52 €
INVESTISSEMENT	186 356.69 €	248 454.05 €	62 097.36 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	306 761.91 €	+ 306 761.91 €
INVESTISSEMENT	47 612.57 €	0.00 €	- 47 612.57 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	224 278.58 €	861 366.01 €	+ 637 087.43 €
INVESTISSEMENT	233 969.26 €	248 454.05 €	+ 14 484.79 €
TOTAL	458 247.84 €	1 109 820.06 €	651 572.22 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	81 432.64 €	0.00 €	-81 432.64 €
RESULTAT NET 2019	539 680,48 €	1 109 820,06 €	+ 570 139.58€

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (22) :

Abstentions (3) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL

- **PREND** acte de cette présentation ;
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N° 2020-18

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE « PÔLE EMPLOI »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, le compte administratif 2019 du budget annexe Pôle Emploi qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	26 999.00 €	- €	- 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	29 598.11 €	- + 29 598.11 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	- €	26 999.00 €	+ 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	- €	- 17 273.70 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	26 999.00 €	26 999.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	29 598.11 €	- + 12 324.41 €
TOTAL	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT NET 2019	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

- **PREND** acte de cette présentation ;
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2019



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstentions	5
Exprimés	20
Pour	20
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT.

Délibération N°2020-19

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE « ÉGLISE SAINTE MARIE ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, le compte administratif 2019 du budget annexe Église Sainte Marie qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	28 209.94 €	48 202.80 €	+ 19 992.86 €
INVESTISSEMENT	3 915.15 €	21 170.59 €	+ 17 255.44 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	34 404,95 €	+ 34 404.95 €
INVESTISSEMENT	16 960,90 €	0.00 €	- 16 960.90 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	28 209.94 €	82 607.75 €	54 397.81 €
INVESTISSEMENT	20 876.05 €	21 170.59 €	294.54 €
TOTAL	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT NET 2019	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal, à la majorité des suffrages exprimés (20) :

Abstentions (5) : Monsieur BONDONNEAU en son nom et celui de Madame Hélène COQ-LEFRANCQ et de Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF en son nom et celui de Monsieur Franc CHAMPOU

- **PREND** acte de cette présentation ;
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N° 2020-20

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE « CENTRE CULTUREL & DE CONGRES »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, le compte administratif 2019 du budget annexe Centre Culturel et de Congrès qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	866 608,78 €	165 420,93 €	- 701 187,85 €
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	116 450,26 €	- 30 102,62 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	58 580,03 €		- 58 580,03 €
INVESTISSEMENT		26 587,79 €	26 587,79 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	925 188,81 €	165 420,93 €	- 759 767,88
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	143 038,05 €	- 3 514,83
TOTAL	1 071 741,69 €	308 458,98 €	- 763 282,71
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	23 812,50 €	28 000,00 €	4 187,50 €
RESULTAT NET 2019	1 095 554,19 €	336 458,98 €	- 759 095,21

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

- **PREND** acte de cette présentation ;
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

VILLE DE SARLAT
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 
ID : 024-212405203-20200605-2020_20-DE

Annexe portant présentation des informations financières essentielles
(Article L2313-1 du CGCT)

Le budget 2019 a été marqué par le transfert de la compétence Petite Enfance/ Enfance/ Jeunesse (PEEJ) à la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir à compter du 1^{er} janvier 2019.

I - Les résultats 2019

Un montant agrégé de :

- ✓ en dépense
- ✓ en recette

L'exécution 2019 des budgets
(Dont résultats 2018 reportés et Restes à Réalisés)

Budgets	Sens	Fonctionnement Exploitation	Investissement	TOTAL
Ville	Dépenses	15 500 048,93	6 011 100,87	21 511 149,80
	Recettes	17 601 656,82	5 426 019,77	23 027 676,59
	Résultat	2 101 607,89	-585 081,10	1 516 526,79
Eau	Dépenses	269 122,05	1 242 820,81	1 511 942,86
	Recettes	1 111 105,16	1 056 177,97	2 167 283,13
	Résultat	841 983,11	-186 642,84	655 340,27
Assainissement	Dépenses	224 278,58	315 401,90	539 680,48
	Recettes	861 366,01	248 454,05	1 109 820,06
	Résultat	637 087,43	-66 947,85	570 139,58
Eglise Sainte Marie	Dépenses	28 209,94	20 876,05	49 085,99
	Recettes	82 607,75	21 170,59	103 778,34
	Résultat	54 397,81	294,54	54 692,35
Pôle Emploi	Dépenses	26 999,00	17 273,70	44 272,70
	Recettes	26 999,00	29 598,11	56 597,11
	Résultat	0,00	12 324,41	12 324,41
Centre Culturel et de Congrès	Dépenses	925 188,81	170 065,38	1 095 254,19
	Recettes	165 420,93	171 038,05	336 458,98
	Résultat	-759 767,88	972,67	-758 795,21

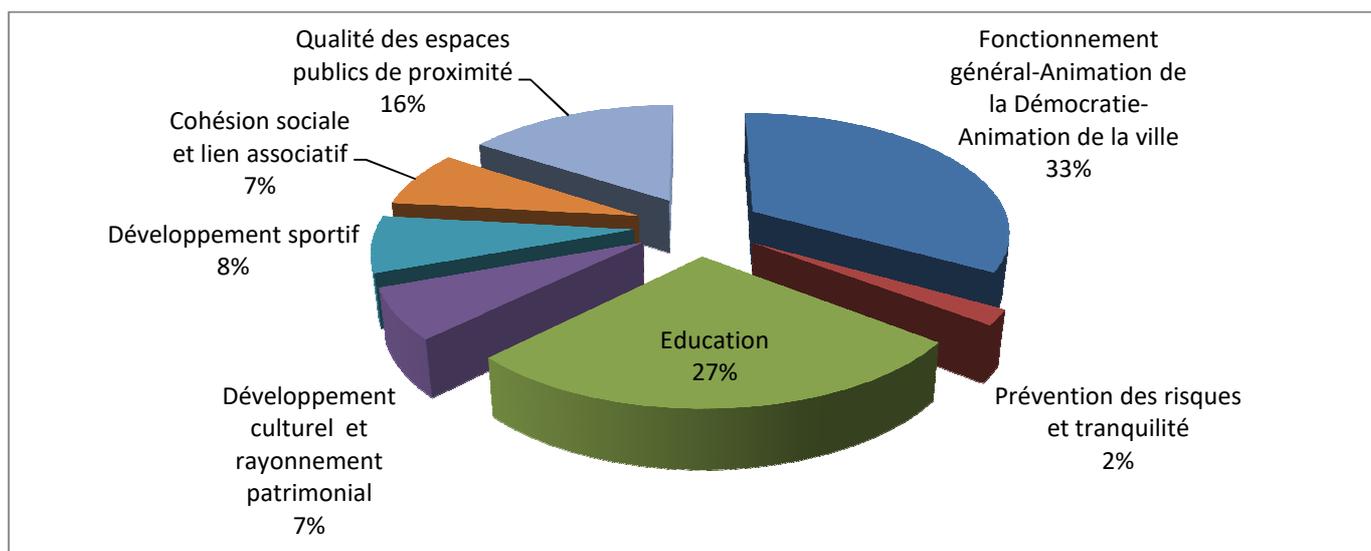
Montants agrégés	Dépenses	16 973 847,31	7 777 538,71	24 751 386,02
	Recettes	19 849 155,67	6 952 458,54	26 801 614,21
	Résultat	2 875 308,36	-825 080,17	2 050 228,19

II – Le Fonctionnement du budget général

DEPENSES			RECETTES		
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations
011 - Charges à caractère général	4 060 000,00	4 059 994,60	013 - Atténuations de charges	300 000,00	195 564,13
012 - Charges de personnel	8 970 000,00	8 927 544,41	70 - Produits des services	3 185 200,00	2 964 190,49
014 - Atténuation de produits	229 500,00	209 638,00	73 - Impôts et taxes	11 108 500,00	11 114 687,33
65 - Autres charges de gestion courante	776 107,00	768 287,20	74 - Dotations et participations	1 723 500,00	1 615 052,69
66 - Charges financières	401 700,00	383 426,42	75 - Autres produits	386 800,00	382 061,87
67 - Charges exceptionnelles	819 982,25	155 580,55	76 - Produits financiers	47,83	21,07
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	35 305,75	0,00	77 - Produits exceptionnels	77 000,00	411 808,04
Opération d'ordre (Amortissements...)	1 013 405,00	995 577,75	042 - Travaux en régie	350 000,00	349 958,22
			042 – Subventions transférés au compte de résultat	171 415,00	138 275,81
Virement à la section d'investissement	1 426 500,00	0,00	Excédent reporté	430 037,17	430 037,17
Totaux	17 732 500,00	15 500 048,93	Totaux	17 732 500,00	17 601 656,82

A- Les Dépenses

Affectation des moyens de fonctionnement :



Fonctionnement général-Animation de démocratie et de la ville = 4 483 240 € / Education : 3 663 685 €

Qualité espaces publics de proximité = 2 110 780 € / Développement du sport = 1 010 075 €

Cohésion sociale et lien associatif = 1 005 800 € / Développement culturel et rayonnement patrimonial = 905 985 €

Prévention des risques et tranquillité = 277 500 €

Les charges à caractère général

L'ensemble des charges lié à la PEEJ a été transféré à la CCSPN. Malgré tout, la commune a financé le fonctionnement de la PEEJ en 2018. Certains frais sont restés à la charge de la commune mais sont remboursés par la CCSPN (160 000 €). La CCSPN met à disposition de la ville 2 agents pour le fauchage qu'elle a repris à son compte (82 000€) ainsi qu'un agent pour le service scolaire (31 000 €).

Le personnel

- 2 100 000 € par rapport à 2018 du fait du transfert de compétences. Les dépenses du personnel représentent 61,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Atténuations de produits

- Le FPIC passe de 197 803 € en 2018 à 194 507 € en 2019.
- Le dégrèvement de la TH sur les logements vacants passe de 24 600 € à 12 200 €.
- A compter de 2019, la commune versera 3 923 € d'Attribution de Compensation en fonctionnement alors qu'elle recevait 1 555 556 € les années précédents.

Autres charges de gestion courante

Variation 2018/2019 = -3,44 % soit - 27 400 € indemnités des Elus, créances éteintes, participations diverses (Aérodrome, Office de Tourisme,...) et subventions aux associations de même niveau (332 000 €).

Frais financiers

Les intérêts courants de la dette s'élèvent à 393 400 €
 Les intérêts de la ligne de trésorerie s'élèvent à 4 700 €
 Commission emprunt 2019 = 2 852 €

Charges exceptionnelles

La subvention au Centre Culturel et de Congrès prévue de 660 000 € n'a pu être versée
 Subventions exceptionnelles : 116 750 € (dont mise à disposition de personnel aux associations : 65 225 €)

Opérations d'ordre budgétaire

Amortissements : 995 577 €

B- Les Recettes

Atténuations de charges

Remboursement d'indemnités journalières et des emplois aidés

Produits des services, domaine et ventes

Le volume de ce chapitre a été fortement impacté :

- Transfert PEEJ (Centres de loisirs, crèche, assistantes maternelles, ...) : - 220 000 €
- Redevance de stationnement (Précédemment au chapitre 73) : + 662 700 €
- Mise à disposition de personnel non transféré à la CCSPN : + 325 900 €
- Remboursement de frais (Loyers, fluides, entretien bâtiments, services supports) : 159 700 €

Impôts et Taxes

Bases fiscales : augmentation de 2,20 % inscrit dans la loi de Finances 2019. Les taux d'imposition n'ont pas variés en 2019

Rôles supplémentaires : 18 690 €

DSC : équivalente à 2018

FPIC : + 15 000 € par rapport à 2018

Taxe additionnelle aux droits de mutation : + 15 000 € par rapport à 2018

Versement transports : - 11 000 € par rapport à 2018

TLPE : + 20 000 € par rapport à 2018 (Dont 15 000 € de régularisation 2018)

Attributions de compensation : depuis le transfert de compétence, la ville devient contributrice (- 1 555 556 €)

Dotations et participations

Le volume de ce chapitre a été fortement impacté par le transfert de compétence du fait des subventions CAF aux structures d'accueil ainsi que la participation de la CCSPN et des communes du territoire au fonctionnement des RAM : - 968 000 €

Baisse des dotations de l'Etat : - 28 390 €

Compensations fiscales de l'Etat : + 16 000 €

Autres produits

Loyers conformement à la prévision

Produits exceptionnels 411 800 € dont 406 000 € de remboursement de sinistres (355 000 € pour l'incendie du bâtiment JB Delpeyrat)

III – L'investissement

DEPENSES			RECETTES		
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations
001 - Déficit 2018 reporté	1 382 343,79	1 382 343,79	13 - Subventions d'investissement	1 713 925,00	684 630,33
204 - Subventions d'équipement versées	279 310,00	279 301,00	16 - Emprunts	1 352 000,00	1 352 000,00
20 / 21 / 23 - Opérations d'équipement	2 961 350,00	1 598 731,90	10 - Dotations (FCTVA / Taxe d'aménagement)	671 291,99	644 297,41
10 - Taxe d'aménagement	100,00	81,48	1068 - Affectation du résultat	832 878,01	832 878,01
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 811 791,21	1 811 022,01	024 - Produits des cessions	70 000,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	123 690,00	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 426 500,00	0,00
040 - Opérations d'ordre Transfert entre sections	521 415,00	488 234,03	040 - Amortissements	1 013 405,00	995 577,75
Totaux	7 080 000,00	5 559 714,21	Totaux	7 080 000,00	4 509 383,50

A- Les dépenses d'équipement

Hôtel de ville (Service administratifs) : 179 260 € dont

Matériel informatique et téléphonique : 17 600 €

Logiciels : 32 100 €

Matériel et mobilier : 4 370 €

Travaux bâtiment : 117 900 €

Numérisation des actes d'état civil : 5 260 €

Centre Technique Municipal : 55 550 € dont

Matériel et outillage : 13 510 €

Travaux : 41 000 €

Informatique : 3 340 €

Bâtiments communaux : 165 500 € dont

Travaux ancienne Auberge de Jeunesse : 60 600 €

Toitures diverses : 34 100 €

Travaux divers : 7 715 €

Bâtiments scolaires : 148 415 € dont

Travaux divers : 125 850 €

Mobilier et matériel informatique : 16 130 €

Chapelle Pénitents Blancs : 195 650 €

Equipements sportifs : 78 520€ dont

Travaux : 50 875 €

Matériel : 24 345 €

Piscine municipale : 12 375 € Réfection des plages

Stationnement et mobilier urbain : 116 175 € dont

Stationnement : 16 750 €

Travaux sécurisation centre ville : 95 800 €

Propreté urbaine : 60 790 €

Conteneurs enterrés : 57 900 €

Matériel : 2 800 €

Eclairage Public : 52 825 € dont

Travaux du Syndicat d'Électrification dont

Effacement Bd Eugène Leroy : 49 150 €

Voirie et routes : 203 540 € dont

Adressage : 25 700 €

Balustre Grande Rigaudie : 10 500 €

Travaux sécurisation falaise rue des Cordeliers : 19 160 €

Achat Tracteur et épareuse : 120 000 €

Maison du Patrimoine : 11 670 € dont

Restauration des œuvres : 4 075 €

Acquisition tableaux Costa : 5 275 €

Festivités : 64 125 € dont

Illuminations Noël : 29 000 €

Matériel divers : 35 100 €

Police Municipale : 13 050 € dont

Equipement radio : 10 320 €

Quartiers – Animations : 12 365 € dont

Jardins de proximité : 2 500 €

Equipement aires de jeux : 9 865 €

Secteur sauvegardé : 91 735 €

Travaux T1 (Papucie-Charité-Armes) : 24 900 €

Lampes gaz : 47 100 €

Ascenseur : 22 290 € Travaux de sécurité

Fonds de concours : 318 000 € dont

200 000 € CCSPN pour voirie

79 300 € Attribution de compensation d'investissement suite au transfert de compétences PEEJ

B- Les subventions

Locaux Espaces Verts : 66 500 € (Département)

Sanitaires Grande Rigaudie : 70 830 € (DETR)

Ecole Maternelle Le Pignol : 134 300 € (Département)

Ecole maternelle Le Pignol : 56 200 (Certinergy)

Chapelle des Pénitents Blancs : 90 000 (Fondation de France)

Construction tennis couvert : 60 000 (Département)

Eradication luminaires boules : 21 640 (Certinergy)

Restauration Cadastre Napoléon : 2 500 € (DRAC)

Aménagement rues et ruelles : 60 000 (Fondation de France)

C- Autres recettes

Le FCTVA : 495 380 € (16.404% des dépenses d'équipement grevées de TVA payées en 2018)

La taxe d'aménagement : 148 910 €

Les amendes de police : 122 750 €

IV – La situation financière

Dépenses réelles de fonctionnement (Hors frais financiers) = 14 121 045

Recettes réelles de fonctionnement = 17 033 344

Epargne de gestion = 2 912 299

Annuité de la dette = 2 194 448

Epargne disponible = 717 851

V - La dette

Les 19 emprunts de la collectivité sont classés dans la **catégorie A-1** selon la charte GISSLER et un dans la catégorie E-1

A- Encours et désendettement

Dette au 1 janvier 2019 : **14 404 675 €**

Remboursement Echéance 2019 : 1 811 022 €

Emprunt 2019 1 352 000 €

Un endettement au 31 décembre 2018 de : **13 945 653 €**

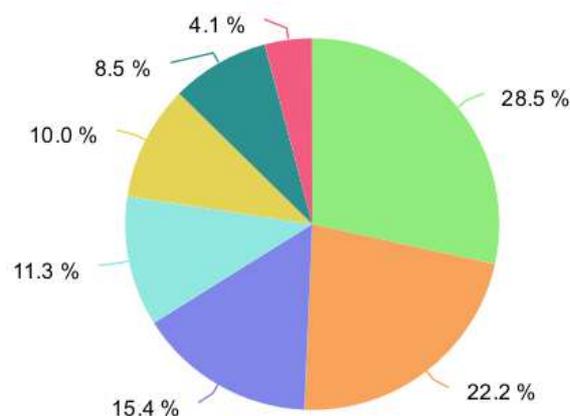
Soit un désendettement sur l'exercice de : **459 022 €**

Une capacité de désendettement de **5 ans et 6 mois**

CAPITAL RESTANT DÛ



B- Structure par prêteurs

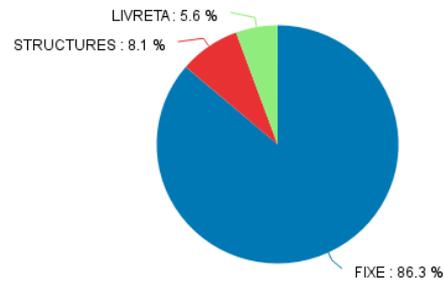


RÉPARTITION DETTE PAR PRÊTEUR

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	28,48	3 973 053,34
 CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	-	22,19	3 096 220,19
 LA BANQUE POSTALE	-	15,41	2 149 609,49
 CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	-	11,33	1 581 198,62
 BANQUE POPULAIRE AQUITAINE-CENTRE ATLANTIQUE	-	10,00	1 395 930,05
 CAISSE DES DEPOTS	-	8,49	1 184 860,98
 SOCIETE GENERALE	-	4,10	571 650,22
TOTAL			13 952 522,89

C- Structure par index

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2019	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	16	12 038 425,33	86,28%	1 780 648,76	81,03%
STRUCTURES	1	1 135 943,19	8,14%	414 856,00	18,88%
LIVRETA	2	778 154,37	5,58%	2 074,49	0,09%
TOTAL	19	13 952 522,89		2 197 579,25	

VI - Les budgets annexes

A- Le budget EAU

Les recettes de 451 200 € couvrent largement les dépenses d'exploitation de 169 100 €.

Un résultat net global excédentaire de 655 340.27 €

Les travaux sur les réseaux s'élèvent à 836 200 € dont

- Réduction fuites d'eau : 776 500 €
- Poteaux incendie : 12 000 €
- Raccordement des eaux pluviales : 25 200 €
- Réhabilitation aqueduc de la Cuze : 10 000 €

Les travaux de réduction de fuites sont financés par l'Agence de l'Eau grâce à une subvention et un prêt à taux 0.

L'annuité de la dette s'élève à 136 100 €.

B- Le budget ASSAINISSEMENT

Les recettes de 554 600 € couvrent largement les dépenses d'exploitation de 224 280 €.

Un résultat net global excédentaire de 570 139.58 €

Les interventions sur les réseaux concernent principalement des missions de contrôle et de repérage d'amiante pour 4 350 €.

La recette d'investissement de 49 240 € correspond à la subvention de l'Agence de l'Eau qui participe à l'autosurveillance du réseau.

L'annuité de la dette s'élève à 180 065 €.

C- Le budget CENTRE CULTUREL ET DE CONGRÈS

Un résultat net global déficitaire de 758 795.21 €

Il était prévu une subvention du budget principal pour équilibrer ce budget d'un montant de 660 000 €. Le versement n'a pu avoir lieu pour des raisons administratives et juridiques. La délibération que le conseil municipal adopte tous les ans pour la circonstance, n'a pas été admise par le comptable cette année.

Fonctionnement :

Les principales dépenses concernent les fluides (30 000 €), les cachets des artistes et les taxes sur les spectacles (150 800 €), les foires/expositions (31 000 €) et les charges de personnel (465 500 €).

Les principales recettes correspondent aux entrées (83 000 €), aux locations de salles (25 000 €), à la subvention du Département (22 000 €) et de la DRAC (11 000 €).

Investissement :

Les principales dépenses sont compensées par l'amortissement et le solde positif d'investissement :

- . Remplacement porte d'entrée : 11 750 €
- . Remplacement de vérins : 21 490 €
- . Rénovation de la scène : 32 000 €
- . Etudes diverses pour extension : 5 250 €

L'annuité de la dette s'élève à 52 330 €

D- Le Budget ÉGLISE SAINTE MARIE

Les recettes de 48 200 € (Redevances d'occupation des stands) couvrent largement les dépenses d'exploitation de 28 210 €.

Un résultat net global excédentaire de 54 692.35 €

L'annuité de la dette s'élève à 4 770 €.

E- Le Budget PÔLE EMPLOI

Il n'y a plus aucune opération réelle sur ce budget. Il est envisagé de le supprimer.

Un résultat net global excédentaire de 12 324.41 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérard ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-21

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : VILLE, EAU ASSAINISSEMENT, POLE EMPLOI, EGLISE SAINTE MARIE ET CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des documents comptables relatifs au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUANT** sur l'exécution des Budgets 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DIT** que les restes à réaliser en recettes d'investissement portés aux Comptes Administratifs 2019 constituent des recettes certaines qui peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires ;
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion relatifs aux budgets Commune, Eau, Assainissement, Pôle Emploi, Église Sainte Marie et Centre Culturel et de Congrès dressés, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	
Abstention	
Exprimés	
Pour	
Contre	

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-22

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, dont l'objet est d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales.

Cette Loi prévoit la présentation d'un rapport sur la politique foncière communale et l'établissement d'un bilan des acquisitions et cessions immobilières annexées aux documents budgétaires.

Ainsi, pour l'année 2019, le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur les opérations suivantes :

DECISIONS – CESSIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom de l'acquéreur	Conditions financières
2019-08	Parcelle	EB 76	Le Petit Mas Nord	Mr Charley BOHY	70 000 €
2019-26	Délaissé de voirie	BK 211	Allée Alberto Giacometti	Mr et Mme RAMIERE	15 €
2019-100	Ancien Musée Aquarium	BE 215	Rue du Commandant Maratuel	Mr et Mme DAUBET	97 000 €
2019-138	Partie des Anciens Abattoirs	BL 236	Rue Pierre Brossolette	Association « Connaissance et Harmonie »	70 000 €

DECISIONS – ACQUISITIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom du cédant	Conditions financières
2019-25	Bande de terrain	AW 176	Chemin de Caubesse	Mr Joanny DACRUZ	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission Administration Générale,

- **PREND ACTE** du rapport présenté ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-23

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget général de l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 171 619,65 €	1 671 570,72 €
INVESTISSEMENT	4 177 370,42 €	4 509 383,50 €	332 013,08 €
REPORT 2018			
FONCTIONNEMENT	0,00 €	430 037,17€	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	1 382 343,79 €	0,00 €	- 1 050 330,71 €
RESULTAT CUMULE 2019			
FONCTIONNEMENT	15 500 048,93 €	17 601 656,82 €	2 101 607,89 €
INVESTISSEMENT	5 559 714,21 €	4 509 383,50 €	- 1 050 330,71 €
TOTAL	21 059 763,14 €	22 111 040,32 €	1 051 277,18 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	451 386,66 €	916 636,27 €	465 249,61 €
RESULTAT NET 2019	21 511 149.80 €	23 027 676.59 €	1 516 526,79 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ **1 050 330,71 € au compte D001 solde d'exécution reporté,**
- ↳ **585 081,10 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2019,**
- ↳ **1 516 526,79 € au compte R002 en recettes de fonctionnement,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-24

BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget annexe Eau de l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	269 122.05 €	451 236.93 €	+ 182 114.88 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	432 925.02 €	- 526 168.45 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	659 868.23 €	+ 659 868.23 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	278 402,95 €	+278 402,95 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	269 122.05 €	1 111 105.16 €	841 983.11 €
INVESTISSEMENT	959 093.47 €	711 327.97 €	- 247 765.50 €
TOTAL	1 228 215.52 €	1 822 433.13 €	594 217.61 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	283 727.34 €	344 850.00 €	61 122,66 €
RESULTAT NET 2019	1 511 942.86 €	2 167 283.13 €	655 340.27 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

↳ **247 765,50 € au compte D001 solde d'exécution reporté,**

↳ **186 642,84 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement,**

↳ **655 340,27 € au compte R002 en recettes d'exploitation,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérard ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-25

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 -
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget annexe Assainissement de l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	224 278.58 €	554 604.10 €	330 325.52 €
INVESTISSEMENT	186 356.69 €	248 454.05 €	62 097.36 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	306 761.91 €	+ 306 761.91 €
INVESTISSEMENT	47 612.57 €	0.00 €	- 47 612.57 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	224 278.58 €	861 366.01 €	+ 637 087.43 €
INVESTISSEMENT	233 969.26 €	248 454.05 €	+ 14 484.79 €
TOTAL	458 247.84 €	1 109 820.06 €	651 572.22 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	81 432.64 €	0.00 €	-81 432.64 €
RESULTAT NET 2019	539 680,48 €	1 109 820,06 €	+ 570 139.58€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

↳ **14 484,79 € au compte R001 en recette d'investissement,**

↳ **66 947,85 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement,**

↳ **570 139.58 € au compte R002 en recettes d'exploitation,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-26

**AFFECTATION DU RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 -
BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget annexe Église Sainte Marie de l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	28 209.94 €	48 202.80 €	+ 19 992.86 €
INVESTISSEMENT	3 915.15 €	21 170.59 €	+ 17 255.44 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	0.00 €	34 404,95 €	+ 34 404.95 €
INVESTISSEMENT	16 960,90 €	0.00 €	- 16 960.90 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	28 209.94 €	82 607.75 €	54 397.81 €
INVESTISSEMENT	20 876.05 €	21 170.59 €	294.54 €
TOTAL	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT NET 2019	49 085.99 €	103 778.34 €	54 692.35 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

↳ **294,54 € au compte R001 en recette d'investissement.**

↳ **54 397,81 € au compte R002 en recette d'exploitation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-27

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 -
BUDGET POLE EMPLOI**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget Pôle Emploi de l'exercice 2018 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	26 999.00 €	- €	- 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	29 598.11 €	- + 29 598.11 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	- €	26 999.00 €	+ 26 999.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	- €	- 17 273.70 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	26 999.00 €	26 999.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	17 273.70 €	29 598.11 €	- + 12 324.41 €
TOTAL	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT NET 2019	44 272.70 €	56 597.11 €	+ 12 324,41 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus :
 ↳ **12 324.41 au compte R001, solde d'exécution reporté ;**
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N° 2020-28

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 -
BUDGET CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES -**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du budget Centre Culturel et de Congrès de l'exercice 2018 suivant le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2019			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	866 608,78 €	165 420,93 €	- 701 187,85 €
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	116 450,26 €	- 30 102,62 €
REPORT 2018			
EXPLOITATION	58 580,03 €		- 58 580,03 €
INVESTISSEMENT		26 587,79 €	26 587,79 €
RESULTAT CUMULE 2019			
EXPLOITATION	925 188,81 €	165 420,93 €	- 759 767,88
INVESTISSEMENT	146 552,88 €	143 038,05 €	- 3 514,83
TOTAL	1 071 741,69 €	308 458,98 €	- 763 282,71
RESTES A REALISER 2019			
INVESTISSEMENT	23 812,50 €	28 000,00 €	4 187,50 €
RESULTAT NET 2019	1 095 554,19 €	336 458,98 €	- 759 095,21

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ **759 767.88 € au compte D002, déficit de fonctionnement reporté,**
- ↳ **3 514.83 € au compte D001, solde d'exécution reporté,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme exposés ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-29

OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions prévues à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent à l'exécutif de la collectivité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement lorsque le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'année auquel il s'applique.

Par délibération du 9 décembre, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 comme le prévoit l'article précité.

Or, dans le cadre de la crise sanitaire que connaît la France, l'Ordonnance du 25 mars 2020 permet, d'une part, d'engager, liquider et mandater la totalité des dépenses d'investissement dans la limite des montants prévus au budget de l'exercice 2019 (article 3) et, d'autre part, repousse le vote du budget 2020 au 31 juillet (article 4).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux ont du être engagés et que pour certaines opérations, il ne sera pas possible de régler les fournisseurs concernés dans des délais réglementaires malgré ces dispositions.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits préalablement au vote du budget pour les opérations ci-dessous et précise qu'ils devront être inscrits au budget 2020 :

Opérations	Crédits 2019	100 %	Engagements 2020	Crédits à ouvrir	Libellés
(16) Piscine municipale	14 950,00	14 950,00	61 531,26	47 000,00	Travaux toiture, peinture et huisserie
(42) Animations quartiers	19 800,00	19 800,00	112 953,48	94 000,00	Installations jeux dans le cadre du budget participatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **PREND ACTE** du report du vote des budgets 2020 ;
- **ACCEPTE** d'ouvrir les crédits tels décrits ci-dessus avant le vote du budget ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ces crédits au budget 2020 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 5 juin 2020



L'an Deux Mille Vingt, le Cinq Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 29 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Membres en exercice	29
Présents	17
Représentés	8
Votants	25
Abstention	0
Exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Absents excusés : Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe CARLE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Jean-Fred DROIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

Délibération N°2020-30

**TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DES GALERIES
D'EXPOSITION MALRAUX ET LA BOETIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2019-36 du 12 avril 2019 fixant, notamment, les tarifs des galeries d'exposition.

Il rappelle le contexte lié à l'épidémie du Covid-19 et la réouverture progressive des lieux publics et notamment des galeries d'expositions de la ville.

Afin de programmer des animations pour la saison estivale en tenant compte des mesures sanitaires à respecter, il propose d'accueillir des artistes peintres et sculpteurs dans les galeries Malraux et La Boétie, du 26 juin au 17 septembre 2020, à raison de 13 jours par artiste, et de fixer la location de l'espace, pour chaque période, à 150 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par appel nominal à l'unanimité

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **DECIDE** de fixer à 150 € TTC, pour chaque période, la location des galeries Malraux et la Boétie, du 26 juin au 17 septembre 2020, à raison de 13 jours par artiste ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti